



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation**

Arrêté N° 70-2026-09-14-00002

fixant la liste définitive des candidats au 1^{er} tour
des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le préfet de la Haute-Saône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code électoral et notamment ses articles L.298 à L.305 et R.149 à R.153 ;
- VU** le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 23 juillet 2025 portant nomination de M. Serge JACOB, préfet de la Haute-Saône ;
- VU** le décret du 24 avril 2024 portant nomination de Mme Annick PÂQUET, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône ;
- VU** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Jean-Victor ROUX, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Haute-Saône, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la Haute-Saône ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°70-2025-12-16-00002 du 16 décembre 2025 portant délégation de signature à Mme Annick PÂQUET, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°70-2025-12-16-00003 du 16 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Victor ROUX, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Haute-Saône, chargé de mission auprès du préfet de la Haute-Saône ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;



ARRÊTE

Article 1 : La liste définitive des candidats au 1^{er} tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, à l'effet de pourvoir deux sièges, est arrêtée, pour le département de la Haute-Saône, comme suit, dans l'ordre du dépôt des candidatures :

- x Mme Nathalie FRITSCH, titulaire ;
M. Benoît THOMASSIN, remplaçant éventuel ;
- x Mme Barbara BESSOT-BALLOT, titulaire ;
M. François MERCIER, remplaçant éventuel ;
- x M. Dimitri DOUSSOT, titulaire ;
Mme Alizée LIGEY, remplaçante éventuelle ;
- x M. Olivier RIETMANN, titulaire ;
Mme Isabelle SCHNEIDER, remplaçante éventuelle ;
- x M. Eric HOULLEY, titulaire ;
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN, remplaçante éventuelle ;
- x Mme Géraldine THIERRY, titulaire ;
M. Corentin BELLE, remplaçant éventuel.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30, rue Charles Nodier – 25043 Besançon cedex, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification :

- soit par écrit adressé au Tribunal administratif - 30 rue Charles Nodier – 25000 BESANÇON ;
- soit par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

Fait à Vesoul, le 14 septembre 2026

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint,



Jean-Victor ROUX

